

CHARTRE D'ENGAGEMENT

Pour contribuer à la structuration régionale D'UNE FILIÈRE INDUSTRIELLE FRANÇAISE

Dans le cadre des nouveaux appels d'offre éoliens offshore posés et flottants, Aquitaine Blue Energies, Bretagne Ocean Power, Neopolia, Normandie Maritime, Wind'OCC et SudEole, en tant que représentants des acteurs économiques des territoires, se mobilisent pour faciliter l'accès aux TPE-PME et ETI locales aux opportunités d'affaires qui en découlent. En France, la programmation pluriannuelle de l'énergie est une occasion unique de développer une filière industrielle robuste contribuant à la relance économique.

Depuis le premier appel d'offre de l'éolien offshore en France, les forces économiques des territoires ont réalisé d'énormes efforts pour investir sur ces nouveaux marchés et attendent un fort engagement des porteurs de projets pour accélérer le développement de la filière, de ses retombées économiques locales ainsi que pour favoriser la naissance de nouveaux métiers et de nouveaux emplois dans les territoires afin de contribuer à la structuration régionale d'une filière industrielle française.

Nous, candidat(s) à l'appel offre français N° 07 dit **Projet éolien en mer en Sud-Atlantique, Oléron 1 & 2**, nous engageons à participer activement à la structuration d'une filière industrielle compétitive associant l'ensemble des clusters, représentants des acteurs économiques du territoire français, et en particulier de ceux accueillant le prochain parc éolien offshore objet du présent appel d'offre.

Pour ce faire, sous couvert du respect des règles nationales et communautaires en vigueur, notamment en matière de droit de la concurrence et de la commande publique, nous nous engageons à :

Bâtir une offre respectueuse des parties prenantes et intégrant les impacts économiques, sociaux et environnementaux

- Respecter l'ensemble des règles et usages en matière de concertation avec l'ensemble des parties prenantes industrielles, politiques et utilisatrices du domaine public maritime et portuaire ;
- Proposer en réponse au cahier des charges émis par l'Etat, un juste prix du MWh produit, prenant en considération le juste coût économique (compétitivité), social (emplois locaux) et environnemental du parc éolien offshore sur toutes les phases du projet ;
- Proposer une organisation industrielle préliminaire, dans l'offre, intégrant les infrastructures et les compétences disponibles du territoire dans la limite des dispositions du permis enveloppe.

Adopter un comportement commercial et d'achats respectueux des TPE-PME et ETI françaises, par :

- La présentation de l'organigramme et de la localisation géographique des interlocuteurs selon les phases du projet,
- La mise en place d'interlocuteurs décisionnaires, parlant le français en lien direct avec les équipes achats, techniques, construction, exploitation et maintenance...
- Le respect d'un délai de paiement conforme à la réglementation française en vigueur,
- Des garanties maison mère et bancaires limitées au montant du contrat,
- Privilégier, autant que possible, l'utilisation de la langue française pour les réunions de clarification et de négociation,
- Proposer l'organisation de réunions de debriefing après attribution des lots dans le respect des règles de confidentialité.

Mettre en place une méthodologie de sélection des fournisseurs, participant à améliorer l'accès aux marchés des TPE-PME et ETI au travers des plateformes proposées par les clusters et/ou groupements d'entreprises :

- Communiquer en amont des différentes phases du projet, au travers des clusters et groupements d'entreprises, afin de permettre une meilleure préparation des entreprises :
 - > Sur l'organisation industrielle du projet, son allotissement, les plannings et les jalons achats des différents lots,
 - > Sur les besoins spécifiques attendus en termes de compétences et certification.
- Identifier, en lien avec les acteurs économiques des territoires, les actions de montée en compétence nécessaires (investissements, plans de formation, accompagnement aux certifications)
- En étroite coopération avec les donneurs d'ordres, émission d'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour présenter les opportunités d'affaires et identifier les entreprises prétendantes et d'Appel d'Offres (AO) avec des critères de sélection équilibrés parmi
 - > Le prix,
 - > La technique,
 - > Le calendrier,
 - > Le contrat,
 - > Le respect des réglementations sociales françaises applicables (accord de branches),
 - > Le contenu local et les modalités d'application de la charte par un engagement contractuel,
 - > Le bilan carbone & les règles environnementales,
 - > Le respect des principes d'insertion professionnelle, de RSE et la promotion du label « Relations fournisseurs et achats responsables »,
 - > En s'appuyant sur les acteurs de développement économique, pour que les consultations soient portées à la connaissance des TPE-PME et ETI ayant été identifiées sur la base de leurs compétences et de leur volontarisme.
- Proposer l'organisation de réunions de situation et de clarification à la suite des remises d'offres.

Le(s) candidat(s)

Partager un retour d'expériences sur la passation des marchés avec un représentant des clusters et groupements d'entreprises.

- Partager des indicateurs de contenu local tels que Nombre d'AMI et AO, Chiffre d'Affaires, emplois, etc.
- Communiquer dans le respect de la confidentialité sur les raisons de non-sélection de TPE-PME et ETI et éventuellement proposer des actions à mettre en place pour les projets futurs.

Soutenir, au travers des actions portées plus globalement par ses actionnaires des projets de R&D propre à la filière associant les TPE-PME et ETI, les acteurs académiques et les usagers de la mer régionaux et nationaux.

- S'appuyer sur les moyens académiques et les infrastructures de recherche régionales et nationales
- Solliciter le cas échéant les aides à la structuration et au financement au sein du Comité Stratégique de la Filière des Industriels de la Mer, du Conseil de la recherche et de l'innovation des industriels de la mer (CORIMER) et/ou auprès d'autres organismes de soutien à la filière comme les Pôles de compétitivité.
- Mobiliser, le cas échéant, les moyens et les sites d'essais régionaux et nationaux

Notifier l'ensemble des engagements de la présente charte pris par le(s) candidat(s) aux fournisseurs potentiels.

Porter les engagements de la présente charte dans les négociations contractuelles avec les fournisseurs de rang 1 pour le développement, la construction, l'exploitation et le démantèlement du futur parc éolien. Il est en outre attendu des fournisseurs de rang 1 qu'ils partagent ces engagements avec les fournisseurs directs.

S'engager à promouvoir la présente charte auprès de ses partenaires et de l'ensemble de la chaîne de sous-traitance.

Les engagements de la présente charte pourront être repris et développés dans des conventions signées entre le lauréat qui, à l'issue de l'appel d'offres, portera le projet et les clusters et les groupements d'entreprises.

SIGNATURES